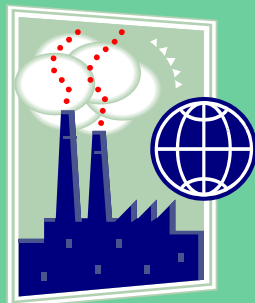


Compte rendu de votre administrateur CFDT d'EDF Séance du 13 décembre 2006



**Edito de votre
administrateur
CFDT**

Pour me contacter :

Philippe PESTEIL

EDF DTG

21, avenue de
l'Europe
BP 41

38040 GRENOBLE

Cedex 09

Mobile: 06 21 72 29 97

Tél: 04 76 20 22 21

Fax: 04 76 20 22 38

email:

philippe.pesteil@edf.fr

pesteil.philippe@wanadoo.fr

Utilisons nos devoirs d'alerte et de vigilance

Après une ultime lecture par le Conseil Constitutionnel, **la loi sur l'énergie est promulguée**. J'avais écrit une information après la première lecture par l'Assemblée nationale. Je compléterai mon analyse d'ici quelques semaines. Mais **il est un point** qui alimente les débats en ce moment et **qui mérite explications, c'est celui des tarifs réglementés**.

Sur ce point le Conseil Constitutionnel a donné son avis, non par rapport à la constitution française, mais par rapport à la directive européenne. **Cette directive programme la disparition progressive des tarifs réglementés**. Dans la lecture que le Conseil constitutionnel a faite de la loi il ne devait y avoir aucun élément qui puisse favoriser une quelconque augmentation en volume des tarifs réglementés.

Or, grâce à l'action de la CFDT entre autres, **le législateur avait lié le maintien du tarif réglementé à la personne et non plus au site**. Concrètement, si un nouveau locataire prenait possession d'un logement qui avait été déclaré éligible par le locataire précédent, il avait le choix entre : conserver cette éligibilité ou revenir aux tarifs réglementés. **C'est ce que le Conseil constitutionnel a censuré** car cette possibilité présentait un risque potentiel de voir le volume de clients aux tarifs réglementés augmenter, ce qui est contraire à la directive européenne.

Demain, un client domestique qui deviendra locataire d'un logement qui aura été déclaré éligible par son prédécesseur n'aura d'autre choix que de contractualiser avec un opérateur. Si, comme on peut le craindre, les prix resteront bien supérieurs aux tarifs réglementés, **le client domestique perdra un peu plus de son pouvoir d'achat**. Rien n'est dit, ni écrit concernant les nouvelles habitations mais, selon le même principe de disparition programmée des tarifs réglementés, nous pouvons facilement

imaginer que ces nouveaux sites ne pourront pas leur être assujettis. Seule la re-conductibilité annuelle tacite des contrats ne semble pas devoir faire office de remise en cause des tarifs régulés.

C'est une des raisons pour lesquelles **la CFDT est contre l'ouverture totale des marchés au 1^{er} juillet 2007**. Ces passages en force imposés de la Commission européenne sont inadmissibles parce que leur conséquence est d'augmenter les prix, sans laisser de choix aux consommateurs. **Notre devoir est maintenant d'alerter les clients domestiques** pour qu'ils se méfient lorsqu'ils changeront de résidence et pour qu'ils ne se laissent pas séduire par des contrats mirifiques dont la durée ne sera qu'annuelle, pour mieux exploser ensuite. Il faut aussi leur rappeler que, **sans changement de résidence, la loi leur permet de conserver leur accès aux tarifs réglementés**, à condition qu'ils ne dénoncent pas les contrats passés avec les opérateurs historiques (EDF, Gaz de France, DNN).

D'un autre côté, **nous avons un devoir de vigilance à l'interne d'EDF et à l'externe**. **La CFDT devra s'assurer qu'EDF ne tient pas un double langage**. Alors qu'EDF dit son attachement aux tarifs réglementés, Eurelectric, dont l'entreprise est membre actif, revendique la fin de ces mêmes tarifs réglementés. A l'externe les opérateurs indépendants, POWEO, Direct Energie, portent plainte auprès de la Commission européenne pour concurrence déloyale. Ils profitent du fait que Bruxelles reproche à la France la persistance des tarifs réglementés parce qu'ils sont trop bas et empêchent complètement l'ouverture du marché !!

Pour la CFDT l'intérêt général doit l'emporter face aux intérêts particuliers des uns et des autres. L'intérêt général, c'est bien de permettre l'accès pour tous à une énergie de la meilleure qualité, au meilleur prix possible. L'intérêt général, c'est bien celui du Service Public.

1/ MARCHÉ DE MAINTENANCE DES GROUPES TURBO-ALTERNATEURS DES CENTRALES NUCLÉAIRES

Les groupes turbo-alternateurs (GTA) des centrales nucléaires font l'objet d'une **maintenance soignée** à l'occasion des arrêts de tranches, les **objectifs** étant à la fois le **maintien du patrimoine** et la **prévention de tout arrêt fortuit** durant un cycle de production. Ce marché était jusqu'à présent confié à **Alstom**, une partie étant faite par les **Agences de Maintenance Thermique (AMT) d'EDF**. L'objectif d'EDF est de faire entrer un second constructeur sur chaque segment de marché : **Siemens** pour la partie turbine et **Jeumont** pour la partie alternateur. La diminution de charge côté AMT sera liée à l'entrée des nouveaux constructeurs et à la baisse de la maintenance préventive.

A des questions posées par l'administrateur CFDT, M. Massart (Directeur de la DPN) explique qu'au fur et à mesure de l'exploitation des tranches nucléaires

EDF a accumulé un savoir faire qui permet de diminuer la maintenance préventive. Il ajoute aussi qu'**EDF a besoin d'avoir un constructeur qui agisse en concurrence d'Alstom**, d'autant que selon le Directeur des Achats les marges d'Alstom sont plus importantes. Sur les aspects sous-traitance en cascade l'accord signé récemment avec certaines Organisations Syndicales (dont la CFDT), oblige chaque prestataire à informer EDF sur l'appel à sous-traitant. Concernant les AMT, M. Massart affirme que le niveau d'assurance doit rester stable pour EDF. **Il indique que sur la turbine le marché reviendra pour 40% à Alstom, 20% à Siemens et 40% à EDF (AMT)**. Il précise enfin que les AMT seront sollicitées plus fortement par le parc thermique qu'aujourd'hui. La légère baisse d'effectifs se fera par les départs en inactivités.



Il est somme toute logique qu'EDF veuille introduire de la concurrence dans la maintenance de ses outils de production, à la condition que la qualité et la sûreté ne soient pas diminuées.

Intervention et positionnement de l'administrateur CFDT

Votre administrateur CFDT est intervenu de la façon suivante :

« Selon la Direction d'EDF, les négociations avec Siemens ont été longues et difficiles. Sachant que les grands groupes font tout pour conserver leurs marges, **il est à craindre que Siemens fasse appel à des sous-traitants sur lesquels il reportera les efforts consenties à EDF**. La qualité de la maintenance effectuée sur les turbines et les conditions de travail des intervenants risquent de s'en trouver détériorées. Quelles garanties avons-nous pour éviter cela ?

Ce marché nous propose d'externaliser des

activités qui sont dites « cœur de métier » pour EDF. Nous prenons donc le risque de laisser échapper un peu plus notre maîtrise technique ? Concernant les AMT il ne faudrait pas refaire ce qu'EDF avait fait il y a une vingtaine d'années avec les ORI, c'est à dire casser pour reconstituer ensuite. Sur l'emploi **une baisse d'effectifs interne est à craindre alors que les AMT sont une porte d'entrée de la division Services**, en matière de recrutement de jeunes. »

Après avoir entendu les réponses des directeurs de la DPN et des Achats l'administrateur CFDT décide de voter pour ce marché.

2/ BUDGET 2007 / PLAN MOYEN TERME 2007-2009

Contrairement à l'année précédente le PDG d'EDF ne s'est pas lancé dans un long discours. Il faut dire qu'aucune rupture n'a marqué l'année 2006 et que **les 3 années qui viennent se situent dans la continuité de la mise en œuvre du projet industriel**.

La seule rupture significative dans les hypothèses est celle liée aux évolutions réglementaires. Concrètement cela concerne le tarif transitoire d'adaptation au marché (droit de retour) en France, la baisse des tarifs réseaux en Allemagne, la réduction des incitations tarifaires en Italie et dans une moindre mesure la résiliation des PPA en Pologne et Hongrie. L'impact négatif sur l'excédent brut d'exploitation (EBITDA) se situera dans une fourchette de - 724 à - 1023 M€ entre 2007 et 2008.

Le Directeur Général Délégué Finances dit rester en moyenne dans la guidance (engagements) indiquée aux investisseurs lors de l'ouverture du capital. En particulier l'EBITDA, malgré une stabilisation en 2007, reste sur un rythme de taux moyen de croissance annuel de 5,1%.

Néanmoins, **il signale deux incertitudes sur l'évaluation des effets réglementaires en France :** le contenu exact de l'arrêté qui sera pris par le Gouvernement sur le tarif de retour et la méconnaissance du volume des clients qui feront valoir ce droit.

Le **résultat net courant** est sur une croissance régulière, permettant d'être légèrement au-dessus de l'objectif d'un ratio RN/CA de 7%. La croissance du **Chiffre d'affaires** projetée est principalement due à la France et à EDF Energy. Les charges d'exploitation (Opex) augmentent de 500 M€ en 3 ans, malgré les **résultats satisfaisants du programme Altitude**.

Le rythme des investissements de croissance est légèrement supérieur à celui annoncé, soit environ 27 Md€ sur 3 ans. Ceci amène EDF à générer un peu moins de free cash flow. Compte tenu des engagements pris en matière d'actifs dédiés (déconstruction nucléaire), de soule nucléaire et de dividendes **l'endettement augmenterait légèrement** entre 2005 et 2009. En parallèle les **capitaux propres accroîtraient eux, très sensiblement**.



Côté **ERD et EGD**, la présentation fait ressortir une baisse de l'EBITDA pour le distributeur suite à la hausse des prix sur le marché (rachat des pertes). **La hausse des investissements se poursuit au rythme de + 6%/an** et s'amplifie même légèrement en 2009 (+ 8%), ceci dans le respect du Contrat de Service Public.

Le plan aléas climatique représente 2,3 Md€ répartis sur 10 ans. Le programme de suppression du PCB (transformateurs) devrait arriver à terme avant la fin du PMT. En 2007 la priorité sera mise sur les boîtes de jonction qui posent parfois problème aux moments caniculaires.

Intervention et positionnement de l'administrateur CFDT

Votre administrateur CFDT est intervenu en substance de la façon suivante :

- Concernant la préparation de ce point, il fait remarquer la grande difficulté qui a été la sienne compte tenu des **incertitudes assez fortes sur les hypothèses, les risques et les opportunités**. Cette difficulté est d'autant plus importante que la présentation porte sur des grandes masses uniquement financières, sans notation d'écart par rapport au PMT précédent. Avec d'autres administrateurs il fait remarquer qu'une réunion préparatoire sur un tel sujet, qui engage l'entreprise sur 3 ans, était sans doute nécessaire. Il rejoint la demande d'un autre administrateur sur le besoin d'avoir une information sur les écarts au fil du temps.
- Il se dit **satisfait par la volonté d'ERD et EGD de rester fidèle aux engagements pris dans le contrat de Service Public**, et même d'amplifier le taux de progression des investissements au-delà de la durée de ce contrat. Il demande quelle est la répartition entre nouveaux clients et producteurs indépendants pour les **développements de réseaux** (réponse : 10/90). Il souhaite savoir ce que représente la partie de **renouvellement des boîtes de jonction** et à quoi cela correspond (réponse : anticipation des problèmes rencontrés, en particulier en zones urbaines).
- L'an dernier le slogan d'EDF était «**Nous faisons ce que nous avons dit que nous ferions**». C'était pendant la tournée devant les investisseurs institutionnels au moment de l'augmentation du capital. Cette année nous voyons que l'excédent brut d'exploitation (EBITDA) va stagner, donc s'écarter des annonces faites fin 2005. **Pour l'administrateur CFDT cela représente un signe de manque de lisibilité sur un terme finalement très court**. C'est principalement dû à la mise en place du tarif transitoire d'adaptation au marché (TARTAM). Nous vivons donc un paradoxe, ou une ambiguïté forte : **à l'interne tout est fait pour être une entreprise comme les autres et à l'externe on fait comme si rien n'avait changé**. Il sera compliqué de tenir ces deux bouts encore longtemps.

- L'administrateur CFDT fait remarquer que **l'endettement augmente très légèrement** sur la durée du PMT. Dans le même temps **les capitaux propres augmentent de manière sensiblement plus rapide** qu'annoncé l'an dernier. Il faut y voir un choix qui n'est pas neutre pour l'avenir mais surtout ce n'est pas sans poser de problème par rapport aux arguments développés par le management et l'actionnaire unique pour défendre **une augmentation de capital, qui apparaît de plus en plus comme parfaitement inutile à la survie d'EDF**.
- Les réponses apportées aux questions des administrateurs sur la baisse du free cash flow en 2008 liée à une augmentation des Capex la même année, restent assez floues. Une enveloppe d'investissements financiers est expliquée en partie, mais pas totalement. Par contre, **les dividendes qui devraient être redistribués aux actionnaires se situent très précisément dans le droit fil des engagements pris**. Cela montre bien que les actionnaires pèsent fortement sur la conduite de l'entreprise. **Pour l'administrateur CFDT il ne faut pas que ce soit au détriment du Service Public, des clients** (rappelons qu'ils supportent 1/4 du surcoût lié au Tartam) **et des salariés**.
- Un bilan montre que **le programme Altitude atteindra**, voire même dépassera de 10%, **ses objectifs en 2007**. Le ratio résultat net / chiffre d'affaires se situera au-dessus des 7% annoncés. Il faut rappeler que Altitude est supporté principalement par les clients (amélioration du BFR), les prestataires (achats) et les agents (productivité). **L'administrateur CFDT estime que la pression mise sur les agents doit diminuer enfin et demande qu'ils puissent récolter les fruits de leurs efforts**.

L'administrateur CFDT s'est abstenu sur ce budget / PMT à cause des incertitudes qui pèsent sur la période, de la redistribution importante faite aux actionnaires et du poids du programme Altitude sur les agents.

Un PMT dans la continuité du projet industriel d'EDF. Avec ses dynamiques de développement mais aussi ses contraintes sur les salariés. Un PMT dont la principale incertitude porte sur les effets réglementaires dus aux décisions des responsables politiques.

3/ COMPTE RENDU DU COMITÉ DE LA STRATÉGIE

3.1 Politique de Recherche et Développement

La politique de Recherche et Développement d'EDF a été examinée en Comité de la stratégie et n'a donc fait l'objet que d'une courte présentation en Conseil.

Dans ses grandes lignes la R et D d'EDF poursuit deux objectifs : éclairer l'avenir et préparer les relais de croissance du groupe d'une part, créer de la valeur pour les Directions opérationnelles par des projets ou des interventions d'autre part. Son budget 2006 était de 356 M€, soit 1,2% du chiffre d'affaires d'EDF SA. Elle comprend environ 2000 personnes dont 300 docteurs et 200 doctorants. Depuis 2003 il y a 20% d'étrangers parmi les embauches.

Afin de maximiser la création de valeur, un grand nombre de projets est effectué en partenariat. Les choix se font par calcul de la Valeur Actuelle Nette (VAN) du gain

obtenu ou du coût évité. Les conventions entre R et D et les Directions représentent 75% du budget. R et D travaille aussi en partenariat en France (CEA, ANDRA, CNRS...) et à l'étranger (EPRI, SINTEF...). En Europe la R et D développe des mises en commun avec les autres entités du groupe EDF.

La préparation de l'avenir se fait au travers de «défis» qui totalisent en 2006 près du quart des dépenses de la R et D. La durée de vie moyenne d'un défi est d'environ 12 ans. Les principaux thèmes sont l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, la distribution à l'horizon 2015, etc. Les travaux sur la génération 4 dans le nucléaire ou la capture du CO₂ ne sont pas dans les défis. Les priorités pour 2007 sont de pérenniser les démarches engagées, réussir les nouveaux investissements de R et D, ouvrir la R et D sur le groupe et réussir le lancement des défis 2007-2009.

Tout bouge, tout évolue, tout change, la R et D d'EDF suit son chemin comme si rien ne se passait. Qu'est ce qui différencie celle-ci de celles de nos concurrents : rien !

Commentaires de l'administrateur CFDT

Après avoir rappelé que le Conseil d'administration doit débattre et voter sur la politique de Recherche et Développement, l'administrateur CFDT est intervenu de manière très courte sur ce point pour soulever une contradiction qui lui paraît importante. Il y a d'une part de vraies ruptures en terme d'organisation du secteur énergétique comportant des enjeux concurrentiels, climatiques, d'avenir du

nucléaire et d'autre part le budget de R et D d'EDF SA diminue régulièrement (- 30% en 8 ans) pour ne représenter qu'à peine 1,2% du Chiffre d'Affaires.

A cela s'ajoute des diminutions d'effectif régulières avec, récemment une augmentation sensible du nombre de doctorants, favorisant ainsi une plus grande précarité inacceptable en R et D comme ailleurs.

La filialisation systématique des activités de production ne serait pas acceptable !!

3.2 Renouvellement des centrales de production thermique en Corse et dans les DOM

La Programmation Pluriannuelle des Investissements, publiée le 7 juillet 2006, prévoit de réaliser 1100 MW de moyens de production thermique dans les DOM et en Corse. L'ambition d'EDF est de réaliser 800 MW pour les besoins en base et semi-base, soit en répondant aux Appels d'offres, soit en déposant des demandes d'autorisations d'exploitation (lorsque EDF est propriétaire du terrain).

Pour être à égalité avec ses concurrents, EDF propose de filialiser cette activité de production. A cela deux raisons : le mode de compensation des charges de Service Public qui est défavorable à EDF du fait de

Sa position de producteur et d'acheteur unique (compensation ex post sans visibilité pluriannuelle et pénalisante sur la rentabilité) et à cause du système de taxe professionnelle (surcoût de 5 à 6%). La proposition d'EDF est de créer une holding de tête et une société pour chaque centrale titulaire du contrat de vente d'électricité conclu avec EDF maison mère. Le caractère intégré de l'entreprise serait sauvegardé par l'obligation de conserver ces filiales dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe (propriété toujours supérieure à 95%). EDF envisage des partenariats uniquement dans le cas où c'est utile pour avoir accès au foncier.

Expression et positionnement de l'administrateur CFDT

Dans cette affaire les responsabilités sont diverses. L'État est responsable parce que d'une part les règles de calcul de compensation des charges de Service Public ne sont pas équitables entre les acteurs de la concurrence. D'autre part l'État doit établir des règles claires d'analyse des charges de Service Public par la CRE afin que cette dernière ne puisse plus changer de comportement comme elle l'entend.

EDF porte sa part de responsabilité pour ne pas avoir fait les investissements nécessaires lorsqu'il en était temps. Par exemple, si la concurrence détient 50% de la production électrique dans l'île de la Réunion, c'est parce que depuis 1993 EDF repousse ses décisions en matière d'investissements.

EDF semble traiter les appels d'offres à l'identique des demandes d'autorisation d'exploitation (DAE) alors que le problème de la concurrence ne se pose pas dans les mêmes termes. Toujours dans l'île de la Réunion, la concurrence a obtenu récemment deux autorisations d'exploiter, à Bois Rouge et au Gole. L'administrateur CFDT n'est pas sûr qu'il y ait besoin filialiser pour les

DAE, le choix de l'entreprise ne serait alors que purement financier.

Si l'argument de la filialisation peut s'entendre pour dépasser le problème de la compensation des charges de Service Public. Celui sur la taxe professionnelle n'est pas admissible pour un administrateur salarié. Retenir cet argument ce serait de fait, accepter à terme une filialisation généralisée de la production d'EDF. Or cela a déjà été fait pour la petite hydraulique (SHEMA), pour les énergies renouvelables (EDF Énergies Nouvelles), et pourquoi pas demain pour d'autres moyens ? Pour l'administrateur CFDT filialiser revient peu ou prou à fragiliser le caractère intégré d'EDF.

Enfin, et même si des négociations sont engagées sur le volet social, aucune visibilité sur l'emploi ne peut être fournie aux administrateurs, ce qui n'est pas acceptable.

Pour toutes ces raisons l'administrateur CFDT a voté contre la proposition de filialisation des moyens de production dans les DOM et en Corse.

Très bonne année 2007 à toutes et à tous.

Prochain conseil le 23 janvier 2007